



Le Système de Qualification des Reproducteurs (SQR)

Janvier 2015

Fruit de trois années de travail collaboratif entre les clubs de race affiliés et le LOOF, le Système de Qualification des Reproducteurs LOOF débute au 1er janvier 2015.

Le but du SQR est de mettre en valeur des reproducteurs, et leur descendance, selon des critères non seulement morphologiques (conformité au standard) mais aussi, et surtout, des critères de santé, apportant des garanties aux futurs acquéreurs.

Le Système de Qualification des Reproducteurs LOOF est fondé sur le volontariat.

L'éleveur n'est pas obligé d'inscrire ses reproducteurs dans le système de qualification. Il s'agit d'une démarche facultative. Néanmoins, les éleveurs s'étant déjà engagés spontanément dans une démarche de qualité génétique peuvent, à travers le système de qualification, tirer pleinement parti des efforts consentis depuis quelques années. En effet beaucoup de chats possèdent déjà les éléments leur permettant d'intégrer la grille à des niveaux élevés.

Les qualificatifs ainsi obtenus seront notés sur les pedigrees dès janvier 2015, donnant ainsi aux acquéreurs une meilleure visibilité d'ensemble sur les qualités des parents de leur futur chaton.

Le Système de Qualification des Reproducteurs LOOF est progressif.

- il doit permettre, pour les premiers niveaux, d'intégrer un maximum de reproducteurs : pour être efficace, le système de qualification doit reposer sur une base génétique la plus large possible ;
- il devient, pour les niveaux supérieurs, de plus en plus sélectif, et valorise les reproducteurs selon 3 critères : morphologie, santé génétique, aptitude à transmettre leurs qualités.

En quoi consiste le Système de Qualification des Reproducteurs LOOF ?

Le système de qualification des reproducteurs LOOF consiste en l'attribution de niveaux de qualification inscrits dans une grille appelée « **grille de sélection** ».

Cette grille prend en compte des éléments nouveaux dans la sélection de l'espèce féline comme l'examen de « **conformité au standard** », la participation à des « **spéciales d'élevage** » et la prise en compte d'**informations de santé** concernant les principales affections héréditaires invalidantes dans une race donnée.

Principe de la grille de sélection

La grille de sélection est divisée en 6 niveaux, les quatre premiers concernant l'individu et les deux derniers intégrant les performances de la descendance (fils et filles).

Les conditions de chaque niveau sont les mêmes pour toutes les races à l'exception des éléments de santé, qui apparaissent au niveau 3 « Sélectionné » et qui varient selon les maladies héréditaires invalidantes présentes dans la race et pour lesquelles il existe des tests génétiques.

| | |
|----------|-------------|
| Niveau 1 | Inscrit |
| Niveau 2 | Conforme |
| Niveau 3 | Sélectionné |
| Niveau 4 | Recommandé |
| Niveau 5 | Élite B |
| Niveau 6 | Élite A |

- **Niveau 1 : « Inscrit »**

Le premier niveau de la grille de sélection correspond à l'inscription au Livre Généalogique (pedigree LOOF pour les chats nés en France) afin de marquer la différence entre les chats avec pedigree et les chats sans pedigree.

Un chat avec pedigree conserve donc tous les droits qu'il a actuellement.

- **Niveau 2 : « Conforme »**

Le niveau 2 correspond au passage réussi d'un **examen de conformité au standard**. Cet examen, pratiqué par un juge LOOF, a pour but de garantir que le chat examiné correspond au standard de sa race et ne présente pas de défaut éliminatoire.

- **Niveau 3 : « Sélectionné »**

Le niveau 3 correspond à un chat de niveau 2 avec un niveau de performance morphologique plus élevé (Champion/Premior LOOF) et l'introduction d'éléments de santé (tests génétiques) variables selon les races.

- **Niveau 4 : « Recommandé »**

Le niveau 4 correspond à un chat de niveau 3 avec un niveau de performance morphologique plus élevé (Champion International/ Premior International LOOF, Double Champion/Double Premior LOOF), une identification ADN et, selon la race, une à deux données de santé supplémentaires (3 maximum).

Il doit, de plus, obtenir un « Excellent » en classe adulte (plus de 10 mois) en spéciale d'élevage.

Ce niveau est le plus élevé pour un individu donné.

- **Niveau 5 : « Elite B »**

Le niveau 5 est attribué à un chat remplissant les critères du niveau 3 (« sélectionné »), identifié génétiquement, et ayant au moins 3 descendants (fils ou filles) de niveau 3 pour les femelles et 5 descendants (fils ou filles) pour les mâles. Les tests de filiation sont obligatoires.

- **Niveau 6 : « Elite A »**

Le niveau 6 est attribué à un chat remplissant les critères du niveau 4 (« recommandé »), identifié génétiquement, et ayant au moins 3 descendants (fils ou filles) de niveau 4 pour les femelles et 5 descendants (fils ou filles) pour les mâles. Les tests de filiation sont obligatoires.

Mise en place du SQR, mesure transitoire.

Afin d'enclencher le processus, les chats déjà au moins Champions ou Premior LOOF, ou ayant obtenu les certificats nécessaires à la demande de validation du titre de Champion ou Premior LOOF AVANT le 1^{er} janvier 2015 seront exemptés de l'examen de conformité.